

AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **23 août 2017 au 20 septembre 2017 inclus** (soit 4 semaines) dans la commune de KERVIGNAC concernant le projet présenté Monsieur Sébastien OLLIER, domicilié au lieu-dit : "Locmaria" 56700 KERVIGNAC, en vue d'exploiter un élevage porcin devant comporter, après extension, un effectif de 704 porcelets et 1990 porcs à l'engrais soit 2131 animaux équivalents à l'adresse suivante : "Locmaria" 56700 KERVIGNAC, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de KERVIGNAC aux jours et horaires suivants:

- *du lundi au vendredi de : 9h à 12h et de 14h à 17h*
- *samedi de : 9h à 12h*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 20 septembre 2017 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de KERVIGNAC
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/unité gestion des procédures environnementales – 1 allée du Général Le Troadec BP 520 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr